

encore signée (Semeur, V. V, Nos 1-2, août-sept. 1908, p. 33).

X. Tous les mois, le membre-correspondant adressera au comité central ("Le Semeur", casier 2183, Montréal) un rapport sur les opérations du cercle pendant la période écoulée. — A la séance finale et plénière, le troisième dimanche de mai, il dressera la statistique des membres, des réunions générales, des séances du cercle d'études ; il rédigera le rapport des travaux accomplis pendant l'année (art. 14) et la liste des membres qui vont poursuivre leurs études à Montréal ou à Québec (Semeur, V. V, Nos 1-2, août-sept. 1908, p. 34). Le tout sera transmis au comité central.

III — Moyens d'action

XI. *Membres agissants et membres priants.* Tous les membres s'engageront à exercer une action efficace et constante par la prière, la parole et le bon exemple.